RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00174
Numéro SIREN : 451 987 804
Nom ou dénomination : SARL DOMA

Ce dépôt a été enregistré le 23/02/2023 sous le numéro de dépôt 1118

DOMA 2021

Certifié conforme

REÇU LE

-6 FEV. 2023

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX

N° de Répertoire :

REÇU LE

23 FEV. 2023

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX

N° de Répertoire :

23 SUIV

LIASSE FISCALE

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts).

① **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A 2022

Désignation de l'entreprise DOMA 2021 — Néant ☐*

Adresse de l'entreprise 5 AVENUE CHARLES BRAS 77184 EMERAINVILLE

Numéro SIRET * 4 5 1 9 8 7 8 0 4 0 0 0 1 5

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2021 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ — Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012	
Autres *	014		016	
Immobilisations corporelles *	028	150 000	030 45 892	104 107
Immobilisations financières * (1)	040		042	
Total I (5)	044	150 000	048 45 892	104 107
ACTIF CIRCULANT — STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
Marchandises *	060		062	
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	4 211	070	4 211
Autres * (3)	072	26 398	074	26 398
Valeurs mobilières de placement	080		082	
Disponibilités	084	1 307	086	1 307
Charges constatées d'avance *	092		094	
Total II	096	31 918	098	31 918
Total général (I + II)	110	181 918	112 45 892	136 025

PASSIF		Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES — Capital social ou individuel *	120	22 500
Ecarts de réévaluation	124	
Réserve légale	126	
Réserves réglementées *	130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
Report à nouveau	134	-60 874
Résultat de l'exercice	136	-37
Provisions réglementées	140	
Total I	142	-38 412
Provisions pour risques et charges — Total II	154	
DETTES (4) — Emprunts et dettes assimilées	156	3 715
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	39 895
Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N : . 169)	172	130 827
Produits constatés d'avance	174	
Total III	176	174 438
Total général (I + II + III)	180	136 025

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

©Logiciel MTAE

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — DGFiP N° 2033-B 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts). Désignation de l'entreprise **DOMA 2021** — Néant ☐ * — Exercice N clos le **31/12/2021**

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
Production vendue	Biens		215		214	
	Services		217		218	12 498
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
Production immobilisée *					224	
Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	12 498

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
Variation de stock (marchandises)*				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
Autres charges externes* (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	5 072
Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	160	244	4 464
Rémunérations du personnel*				250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
Dotations aux amortissements*				254	3 000
Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	12 536

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	-37
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)		294	
				Produits exceptionnels (IV)		290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art.217 octies)	347				300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	-37
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2				312	314	37

REINTEGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
Provisions non déductibles*				322		
Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033 NOT-SD)				324		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Écarts de valeurs Liquidatives sur OPC	248	330		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D))	249	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Resultat fiscal afferent a l'activite relevant du regime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		

DEDUCTIONS

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU-TE (44 octies A)	987			342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989				
ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindecies)	138				
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344				
ZFANG (44 quaterdecies)	345							
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement priori.	993				
Dont divers — Déduction Exceptionnelles : Créance due au report en arrière du déficit				346			350	
- art. 39 decies				655				
- art 39 decies A				643				
- art. 39 decies B				645				
- art. 39 decies C				647				
- art. 39 decies D				648				
- Simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641				
- art. 39 decies F				990				
- art. 39 decies G				649				

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352		354	37
Déficits — Déficits de l'exercice reporté en arrière *	356			
Déficits antérieurs reportables: * — dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370		372	37

©Logiciel MTAE

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 *Septies* A bis du Code général des impôts). Désignation de l'entreprise : **DOMA 2021** Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS — ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial (400)		(402)	(404)	(406)	
	Autres (410)		(412)	(414)	(416)	
Immobilisations corporelles	Terrains (420)	30 000	(422)	(424)	(426) 30 000	
	Constructions (430)	120 000	(432)	(434)	(436) 120 000	
	Installations techniques matériel et outillage industriels (440)		(442)	(444)	(446)	
	Installations générales agencements divers (450)		(452)	(454)	(456)	
	Matériel de transport (460)		(462)	(464)	(466)	
	Autres immobilisations corporelles (470)		(472)	(474)	(476)	
Immobilisations financières (480)			(482)	(484)	(486)	
TOTAL (490)		150 000	(492)	(494)	(496) 150 000	

II AMORTISSEMENTS — IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial	(495)	(497)	(498)	(499)	
Autres immobilisations incorporelles	(500)	(502)	(504)	(506)	
Immobilisations corporelles — Terrains	(510)	(512)	(514)	(516)	
Constructions	(520) 42 892	(522) 3 000	(524)	(526) 45 892	
Installations techniques matériel et outillage industriels	(530)	(532)	(534)	(536)	
Installations générales, agencements, aménagements divers	(540)	(542)	(544)	(546)	
Matériel de transport	(550)	(552)	(554)	(556)	
Autres immobilisations corporelles	(560)	(562)	(564)	(566)	
TOTAL	(570) 42 892	(572) 3 000	(574)	(576) 45 892	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle : 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	(578)	(580)	(582)	(584)	(586)	(581)	(587)	(589)
Plus-values taxables à 19% (1)			(579)	Régularisations	(590)	(583)	(594)	(595)
TOTAL					(596)	(585)	(597)	(599)

©Logiciel MTAE

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 *Septies* A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : **DOMA 2021** — Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	77 456
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982b	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982t	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	77 456
Déficits de l'exercice	860	37
Total des déficits restant à reporter	870	77 493

III DIVERS

Primes de cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

©Logiciel MTAE

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : **DOMA 2021** Néant ☐*

Exercice ouvert le : **01/01/2021** et clos le : **31/12/2021** Données en nombre de mois **12**

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	119	
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	

IV - Valeur ajoutée produite

Total 1 + Total 2 + Total 3	137	

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE *(à reporter sur les formulaires n°s 1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)* Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°1329-AC et 1329-DEF	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n°1330 CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE			020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE *(Report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)*			022	
Effectifs au sens de la CVAE			023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art.223 A du CGI)			026	
Période de référence	du		au	
Date de cessation			186	

©LogicielMTAE

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°1330-CVAE-NOT-SD *(§ Répartition des salariés)* et dans la notice n°2033—NOT-SD *(§ Cotisation foncière des entreprises . qualification des effectifs)*.

DGFiP N° 2033-F 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.).

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021 N° SIRET 4 5 1 9 8 7 8 0 4 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE DOMA 2021

ADRESSE (voie) 5 AVENUE CHARLES BRAS

CODE POSTAL 77184 VILLE EMERAINVILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

©Logiciel MTAE

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.).

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 4 5 1 9 8 7 8 0 4 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE DOMA 2021

ADRESSE (voie) 5 AVENUE CHARLES BRAS

CODE POSTAL 77184 VILLE EMERAINVILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

©Logiciel MTAE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DGFiP N° 2065 2022
Formulaire obligatoire
(art 223 du Code Général des Impôts)

Exercice ouvert le 01/01/2021 Et clos le 31/12/2021

Régime simplifié d'imposition [X]
Régime réel normal []

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe []
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre []
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, *art 209-0 B* (entreprise de transport maritime) cocher la case []

A IDENTIFICATION

Désignation, SIRET, dresse de la société :
DOMA 2021
5 AVENUE CHARLES BRAS
77184 EMERAINVILLE
45198780400015

Adresse du siège social

Ancienne adresse :
(en cas de changement)

N° Téléphone :

B ACTIVITE

Activités exercées :
LOCATION IMMOBILIERE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case []

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entée dans le groupe de la société déclarante :

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION *(cf. page 4)*

1. Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux normal — Déficit : 37

Bénéfice imposable à 15% — Résultats net de cession/concession /sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2. Plus-values — PV à long terme imposables à 15 % — PV à long terme imposables à 19 %

Autres PV imposables à 19 % — PV à long terme imposables à 0% — PV exonérés (art. 238 quindecies)

3. Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches

Entreprises nouvelles *art. 44 sexies* [] — Jeunes entreprises innovantes [] — Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur [] — Zone de développement prioritaire *Art 44 septdecies* []

Entreprises nouvelles *art. 44 septies* [] — Zones franches d'activités *Art.44 quaterdecies* [] — Zone de restructuration de la défense *Art.44 terdecies* []

Sociétés d'investissements immobiliers cotées [] — Bassins urbains à dynamiser (BUD) *art.44 sexdecies* [] — Autres dispositifs []

Bénéfice (+) ou déficit (-) exonéré — PV exonérées relevant du taux à 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif *(art.244 quater W du CGI) (cocher la case)* []

D - IMPUTATIONS *(cf. notice de la déclaration 2065)*

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS *(cf. notice de la déclaration 2065)*

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F - ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 *(cf. notice de la déclaration 2065)*

Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration []

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration par la tête de groupe []

Nom et adresse de l'entreprise du groupe désignée pour souscrire la déclaration si ce n'est pas la tête de groupe :

Nom et adresse de société tête de groupe :

G - COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé : MTAE

ECF : [] Désignation du prestataire :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :
SAS AFIREC
12 VICTOR MASSE
75009 PARIS
Tél 0144404840

Nom et adresse du conseil :
Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :
N° d'agrément du CGA :
CGA [] Viseur Conventionné [] Tél :

Identité du déclarant :
Date : Lieu : EMERAINVILLE
Qualité et nom du signataire :
Emmanuelle CHOLLET
Gérante

©LogicielMTAE

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N°2065

DGFiP N° 2065 *Bis* 2022

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice : DOMA 2021 — 31/12/2021

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts ❹	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ❺		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ❻ (à préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ❼		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis ❽		Total (a à h)	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés; - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou Coparticipants.	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

©Logiciel MTAE

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des Impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N°2065

DGFiP N° 2065 *Bis* **2022**

Désignation de l'entreprise **DOMA 2021**

et Date de clôture de l'exercice **31/12/2021**

J – DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

K – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés) Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputées sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisées au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

©Logiciel MTAE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067 2022

Formulaire obligatoire (article 54 *quater* du code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE ou exercice

Désignation de l'entreprise : DOMA 2021 — du : 01/01/2021

Adresse : 5 AVENUE CHARLES BRAS 77184 EMERAINVILLE — au : 31/12/2021

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽) 8	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ❿		- de l'exercice ❿	
- de l'exercice précédent ❿		- de l'exercice précédent ❿	

Nom et qualité du signataire
Emmanuelle CHOLLET
Gérante

À EMERAINVILLE le

Signature :

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

©Logiciel MTAE

Article 2038A du CGI

RELEVÉ DES FRAIS DÉDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement	DOMA 2021		
N° d'identification (SIRET)	45198780400015	Exercice social	31/12/2021

Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)

Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues

	Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (2)		

Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues

	Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (3)		

Rémunérations de services, payées ou dues

	Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (4)		

Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B (1) - [(2)+(3)+(4)]

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiés par la loi n° 2004-801 du 6 Août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

©Logiciel MTAE

Société doma
Sarl au capital de 22500.00 €uros
RCS Meaux 451 987 804
Siège social : 5, avenue Charles BRAS
77184 Émerainville
Portable 06 19 86 77 39

certifié conforme

ANNEE 2021

AFFECTATION DU RESULTAT

Résolution

L'Assemblée décide d'affecter le résultat déficitaire en compte de report à nouveau.

La gérance

Société doma
Sarl au capital de 22500.00 €uros
RCS Meaux 451 987 804
Siège social : 5, avenue Charles BRAS
77184 Émerainville
Portable 06 19 86 77 39

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATION DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2021

Chers Associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le **31 décembre 2021,** ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous ont été présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de cet exercice social clos le 31 décembre 2021, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 12 498.00 euros.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- autres charges externes	5 072.00 euros
- impôts, taxes et versements assimilés	4 464.00 euros
- rémunération du personnel	0 euros
- charges sociales	0 euros
- dotations aux amortissements	3 000.00 euros
- charges financières.....	0 euros

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat se solde par **un déficit de 37.00 euros**, avant imputation des déficits antérieurs.

Société doma
Sarl au capital de 22500.00 €uros
RCS Meaux 451 987 804
Siège social : 5, avenue Charles BRAS
77184 Émerainville
Portable 06 19 86 77 39

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

NEANT

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes.

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir **un déficit de 37.00 euros**, avant imputation des déficits antérieurs.
Après imputation des déficits antérieurs le résultat est à -37 euros.

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

À Émerainville, le 30 juillet 2022

Le gérant